

## TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
AUTEURS . . . . .	5
PRÉFACE DE BERTRAND ANCEL . . . . .	7
PRÉFACE DE PASCAL JULIEN SAINT-AMAND . . . . .	11
AVANT-PROPOS DE ANDREA BONOMI ET PATRICK WAUTELET . . . . .	13
PRINCIPALES ABRÉVIATIONS . . . . .	15
Liste des références citées de manière abrégée . . . . .	21
INTRODUCTION . . . . .	23
<b>I. Observations générales.</b> . . . . .	23
<b>II. Les conditions d'application du Règlement</b> . . . . .	28
A. <i>L'application directe et la priorité du Règlement</i> . . . . .	28
B. <i>Le champ d'application dans l'espace.</i> . . . . .	28
1) Les États liés et non liés par le Règlement . . . . .	28
2) <i>L'application inter partes ou erga omnes.</i> . . . . .	31
C. <i>Les matières régies par le Règlement.</i> . . . . .	34
D. <i>L'internationalité de la situation</i> . . . . .	36
E. <i>L'application dans le temps</i> . . . . .	38
<b>III. Les idées-forces du nouveau régime</b> . . . . .	39
A. <i>L'unité de la succession.</i> . . . . .	39
B. <i>La coïncidence entre la compétence et la loi applicable.</i> . . . . .	40
C. <i>La faveur pour l'anticipation successorale.</i> . . . . .	41
D. <i>La coordination entre les systèmes nationaux.</i> . . . . .	42
<b>IV. L'interprétation du Règlement</b> . . . . .	43
PRÉAMBULE . . . . .	45
CHAPITRE I. — CHAMP D'APPLICATION ET DÉFINITIONS. . . . .	69
<b>Article 1<sup>er</sup>.</b> Champ d'application. . . . .	69
<b>I. Observations générales.</b> . . . . .	71

	PAGES
<b>II. Les successions à cause de mort</b> . . . . .	72
<b>III. L'exclusion des questions de droit public</b> . . . . .	73
<b>IV. Les matières exclues</b> . . . . .	74
A. <i>L'état des personnes et les relations de famille</i> . . . . .	75
B. <i>La capacité juridique des personnes</i> . . . . .	80
C. <i>La disparition, l'absence et la mort présumée         d'une personne physique</i> . . . . .	81
D. <i>Le régime matrimonial et les conséquences patrimoniales         des autres relations comparables au mariage</i> . . . . .	82
E. <i>Les obligations alimentaires</i> . . . . .	86
F. <i>Les dispositions à cause de mort formulées oralement</i> . . . . .	88
G. <i>Les libéralités et les autres transferts hors succession</i> . . . . .	90
1) <i>Observations générales</i> . . . . .	90
2) <i>Les libéralités</i> . . . . .	93
a) <i>Les libéralités entre vifs</i> . . . . .	93
b) <i>La donation à cause de mort</i> . . . . .	96
c) <i>La donation-partage</i> . . . . .	98
d) <i>La donation au dernier vivant</i> . . . . .	99
3) <i>La propriété conjointe avec réversibilité au profit du survivant</i>	99
4) <i>Les contrats d'assurance et les plans de retraite avec clause             bénéficiaire</i> . . . . .	100
5) <i>Les autres arrangements analogues</i> . . . . .	100
H. <i>Les questions régies par le droit des sociétés, associations         et personnes morales</i> . . . . .	102
I. <i>La dissolution, l'extinction et la fusion de sociétés d'associa-         tions et de personnes morales</i> . . . . .	106
J. <i>La constitution, le fonctionnement et la dissolution         des trusts</i> . . . . .	107
1) <i>Observations introductives</i> . . . . .	107
2) <i>Le rattachement autonome du trust</i> . . . . .	111
3) <i>Les limites au rattachement autonome</i> . . . . .	112
a) <i>Le trust testamentaire</i> . . . . .	112
b) <i>Les trusts révocables renfermant des dispositions post                 mortem</i> . . . . .	114
c) <i>La réduction et le rapport des dispositions en faveur                 d'un trust</i> . . . . .	116
K. <i>La nature des droits réels</i> . . . . .	119
1) <i>Acquisition d'un droit réel</i> . . . . .	121
2) <i>Détermination du contenu et des effets des droits réels</i> . . . . .	123

	PAGES
<i>L. Les inscriptions dans un registre</i> . . . . .	124
1) Les registres visés . . . . .	124
2) Les questions exclues du Règlement . . . . .	125
a) Les exigences légales . . . . .	126
b) Les effets . . . . .	129
<b>Article 2. Compétences en matière de successions</b> dans les États membres . . . . .	131
<b>Article 3. Définitions</b> . . . . .	133
<b>I. Observations liminaires</b> . . . . .	135
<b>II. Les notions de droit successoral</b> . . . . .	136
A. <i>La notion de succession</i> . . . . .	136
B. <i>Les dispositions à cause de mort</i> . . . . .	137
1) En général . . . . .	137
2) Les testaments conjonctifs et mutuels . . . . .	139
3) Les pactes successoraux . . . . .	141
<b>III. Les notions relatives à la circulation des décisions</b> <b>et des actes</b> . . . . .	146
A. <i>Les États membres d'origine et d'exécution</i> . . . . .	146
1) L'État membre d'origine . . . . .	147
2) L'État membre d'exécution . . . . .	148
B. <i>Les notions de décision, d'acte authentique</i> <i>et de transaction judiciaire</i> . . . . .	148
1) Les décisions . . . . .	148
2) Les transactions judiciaires . . . . .	151
3) Les actes authentiques . . . . .	152
a) Le concept d'authenticité . . . . .	153
b) Actes en matière successorale . . . . .	156
<b>IV. La notion de juridiction</b> . . . . .	157
CHAPITRE II. – COMPÉTENCE . . . . .	165
<b>Introduction au chapitre II</b> . . . . .	165
<b>Article 4. Compétence générale</b> . . . . .	169
<b>I. Observations liminaires</b> . . . . .	169
<b>II. Les avantages et les inconvénients de la règle</b> . . . . .	170
<b>III. Les conditions d'application et la portée de la règle</b> . . . . .	172

	PAGES
<b>IV. Le critère de la résidence habituelle</b> .....	173
<b>V. Les tempéraments de la règle</b> .....	180
<b>VI. La reconnaissance des décisions</b> .....	181
<b>Article 5. Accord d'élection de for</b> .....	183
<b>I. Observations liminaires</b> .....	183
<b>II. La raison d'être de la règle</b> .....	185
<b>III. Les conditions et les modalités de l'élection de for</b> .....	186
<i>A. L'élection de for et le choix de loi</i> .....	186
<i>B. L'accord entre les parties</i> .....	186
<i>C. Les conditions de forme</i> .....	188
<i>D. Le moment de l'élection de for</i> .....	188
<b>IV. Les effets de l'élection de for</b> .....	189
<b>Article 6. Déclinatoire de compétence en cas de choix de loi</b> .....	193
<b>I. Le déclinatoire en faveur d'une juridiction mieux placée</b> .....	194
<i>A. Observations liminaires</i> .....	194
<i>B. Les conditions du déclinatoire</i> .....	195
1) Les juridictions concernées .....	195
a) La juridiction saisie .....	195
b) Le déclinatoire au profit des juridictions d'un État membre .....	196
2) Le choix de la loi applicable à la succession .....	197
3) Les circonstances pouvant justifier le déclinatoire .....	197
<i>C. Les effets du déclinatoire</i> .....	198
<b>II. Le déclinatoire en cas d'élection de for</b> .....	199
<b>III. Les aspects communs aux deux cas de déclinatoire</b> .....	200
<i>A. Le choix de la loi applicable comme condition du déclinatoire</i> .....	200
<i>B. La compétence des juridictions de l'État dont la loi a été choisie en tant qu'effet du déclinatoire</i> .....	201
<b>Article 7. Compétence en cas de choix de loi</b> .....	203
<b>Article 8. Clôture de la procédure devant la juridiction saisie d'office en cas de choix de loi</b> .....	205
<b>Article 9. Compétence fondée sur la comparution</b> .....	207
<b>I. Observations liminaires</b> .....	207

	PAGES
<b>II. Les conditions d'acceptation tacite de la compétence</b> .....	208
A. <i>Une juridiction saisie en vertu d'une élection de for</i> .....	208
B. <i>La comparution sans contestation</i> .....	208
<b>Article 10. Compétences subsidiaires</b> .....	211
<b>I. Observations liminaires</b> .....	211
<b>II. Les avantages et les inconvénients de la règle</b> .....	213
<b>III. Les compétences retenues</b> .....	215
A. <i>La condition commune : la situation des biens dans l'État du for</i> .....	215
B. <i>Les trois compétences subsidiaires</i> .....	216
1) <i>La compétence fondée sur la nationalité</i> .....	216
2) <i>La compétence fondée sur la résidence habituelle antérieure</i> ..	218
3) <i>La compétence fondée sur la situation des biens</i> .....	221
<b>Article 11. Forum necessitatis</b> .....	225
<b>I. Les conditions d'application de la règle</b> .....	225
A. <i>Une compétence subsidiaire</i> .....	225
B. <i>L'impossibilité absolue ou relative de l'action à l'étranger</i> .....	227
C. <i>Un lien suffisant avec l'État du for</i> .....	228
<b>II. Les effets</b> .....	228
<b>Article 12. Limitation de la procédure</b> .....	231
<b>I. Observations liminaires</b> .....	231
<b>II. Les conditions posées</b> .....	233
<b>III. Les effets de la disposition</b> .....	235
<b>IV. La limitation de la procédure par les parties</b> .....	237
<b>Article 13. Acceptation de la succession, d'un legs ou d'une réserve héréditaire, ou renonciation à ceux-ci</b> .....	239
<b>I. Champ d'application</b> .....	240
A. <i>Les demandes visées</i> .....	240
B. <i>Les situations non couvertes</i> .....	241
<b>II. Le tribunal compétent</b> .....	241
<b>III. La communication des déclarations aux autorités chargées de la liquidation de la succession</b> .....	243
<b>Article 14. Saisine d'une juridiction</b> .....	245

	PAGES
<b>Article 15.</b> Vérification de la compétence .....	247
<b>I.</b> La vérification d'office de la compétence .....	247
<b>II.</b> Le cas de l'article 9 .....	249
<b>Article 16.</b> Vérification de la recevabilité .....	251
<b>Article 17.</b> Litispendance .....	255
<b>I.</b> Observations liminaires .....	255
<b>II.</b> Le champ d'application .....	258
<b>III.</b> L'identité des litiges .....	260
A. <i>L'identité subjective</i> .....	261
B. <i>L'identité objective</i> .....	263
<b>IV.</b> Les effets de la litispendance .....	266
<b>Article 18.</b> Connexité .....	269
<b>Article 19.</b> Mesures provisoires et conservatoires .....	273
CHAPITRE III. – LOI APPLICABLE .....	277
<b>Introduction au chapitre III.</b> .....	277
<b>Article 20.</b> Application universelle .....	279
<b>Article 21.</b> Règle générale .....	283
<b>I.</b> Observations liminaires .....	283
<b>II.</b> Le rattachement à la dernière résidence habituelle .....	285
A. <i>Les avantages et les inconvénients</i> <i>de la résidence habituelle</i> .....	285
B. <i>La détermination de la résidence habituelle</i> .....	289
<b>III.</b> La clause d'exception .....	290
A. <i>Observations générales</i> .....	290
B. <i>Les avantages et les inconvénients de la clause d'exception</i> ...	290
C. <i>Les conditions d'application</i> .....	292
1) Les conditions et les limites prévues par la loi. ....	292
2) Casuistique .....	293
<b>Article 22.</b> Choix de loi .....	297
<b>I.</b> Observations introductives .....	298

	PAGES
<b>II. Les avantages et les inconvénients de la <i>professio juris</i>.</b> . . . . .	301
<b>III. L'objet et la portée du choix.</b> . . . . .	305
A. <i>Le choix de la loi d'un État membre ou non membre</i> . . . . .	305
B. <i>Le choix de la loi nationale</i> . . . . .	306
1) La pluralité de nationalités . . . . .	307
2) Le changement de nationalité . . . . .	309
3) L'exclusion d'autres options . . . . .	311
a) Le choix de la loi de la résidence habituelle . . . . .	311
b) Le choix de la loi du lieu de situation . . . . .	313
c) Le choix de la loi applicable au régime matrimonial . . . . .	314
C. <i>La portée du choix</i> . . . . .	316
1) Le choix d'une loi unique pour l'ensemble des biens . . . . .	316
2) Le choix d'une loi unique pour toutes les questions successorales . . . . .	317
<b>IV. La forme du choix.</b> . . . . .	319
A. <i>La disposition à cause de mort</i> . . . . .	319
B. <i>Les formalités exigées</i> . . . . .	321
C. <i>Le choix exprès ou tacite</i> . . . . .	321
<b>V. La loi applicable à la validité au fond et à l'interprétation du choix</b> . . . . .	326
<b>VI. La modification et la révocation du choix</b> . . . . .	327
<b>VII. Les limites aux choix</b> . . . . .	331
A. <i>L'absence de clause de protection des héritiers réservataires</i> . . . . .	331
B. <i>L'ordre public</i> . . . . .	331
C. <i>La fraude à la loi et l'abus de droit</i> . . . . .	332
<b>VIII. L'impact du choix de loi sur la compétence des autorités</b> . . . . .	333
<b>IX. Le droit transitoire</b> . . . . .	334
<b>Article 23. Portée de la loi applicable.</b> . . . . .	337
<b>I. L'unité de la succession</b> . . . . .	338
A. <i>L'unité par rapport aux biens successoraux</i> . . . . .	339
B. <i>L'unité par rapport aux questions régies</i> . . . . .	341
1) L'application d'une loi unique à la dévolution et à la transmission de la succession . . . . .	341
2) Les tempéraments à l'approche unitaire . . . . .	344

	PAGES
<b>II. Les questions régies par la loi applicable à la succession</b> .....	346
<i>A. L'ouverture de la succession.</i> .....	346
<i>B. Les successibles.</i> .....	347
1) La succession <i>ab intestat</i> et la succession testamentaire .....	348
2) Toutes les catégories de successible .....	349
<i>C. La capacité de succéder.</i> .....	350
<i>D. L'indignité successorale et l'exhérédation.</i> .....	352
<i>E. La transmission de la succession</i> .....	354
1) Le transfert du patrimoine successoral .....	354
2) L'option des héritiers et légataires .....	357
<i>F. Les pouvoirs des héritiers, des exécuteurs et des administrateurs</i> .....	360
<i>G. La responsabilité pour les dettes de la succession</i> .....	363
<i>H. La quotité disponible, les réserves et les autres restrictions à la liberté de disposer</i> .....	366
1) La quotité disponible et les réserves .....	366
2) Les équivalents fonctionnels de la réserve .....	368
<i>I. Le rapport et la réduction des libéralités</i> .....	371
<i>J. Le partage successoral.</i> .....	372
 <b>Article 24. Dispositions à cause de mort</b>	
autres que les pactes successoraux .....	375
<b>I. Remarques liminaires</b> .....	376
<b>II. Le champ d'application</b> .....	377
<i>A. Les dispositions à cause de mort visées</i> .....	377
<i>B. Questions régies</i> .....	381
1) La recevabilité et la validité au fond de la disposition .....	381
2) La modification et la révocation de la disposition .....	381
3) Les effets de la disposition à cause de mort .....	383
<b>III. L'application de la loi successorale hypothétique</b> .....	384
<i>A. La règle et les cas d'application.</i> .....	384
1) L'application de la loi de la résidence habituelle du disposant ..	386
2) L'application de la loi ayant les liens les plus étroits .....	387
3) L'application de la loi choisie par le <i>de cuius</i> .....	387
<i>B. Les mérites et les inconvénients de la règle</i> .....	389
1) La cristallisation de la loi applicable .....	389
2) La scission de la succession (dépeçage) .....	390
3) L'application d'une loi étrangère .....	391



	PAGES
4) Le risque d'abus . . . . .	391
<b>IV. Le choix de la loi applicable à une disposition à cause de mort.</b> . . . . .	392
A. <i>La portée du choix</i> . . . . .	392
B. <i>Les conditions et les modalités du choix.</i> . . . . .	393
C. <i>Les avantages et les inconvénients de la règle</i> . . . . .	394
<b>Article 25. Pacte successoral</b> . . . . .	397
<b>I. Remarques liminaires</b> . . . . .	398
<b>II. Le champ d'application</b> . . . . .	399
A. <i>Les dispositions à cause de mort visées</i> . . . . .	399
1) Les pactes successoraux proprement dits . . . . .	399
2) Les testaments mutuels . . . . .	400
3) Les dispositions contenues dans le pacte successoral . . . . .	401
B. <i>Questions régies</i> . . . . .	402
1) La recevabilité et la validité au fond . . . . .	402
2) L'effet contraignant pour les parties . . . . .	403
3) Les autres effets du pacte . . . . .	404
<b>III. Le rattachement à la loi successorale hypothétique</b> . . . . .	406
A. <i>Le pacte unilatéral</i> . . . . .	406
B. <i>Le rattachement cumulatif du pacte plurilatéral</i> . . . . .	408
<b>III. Le choix de la loi applicable au pacte successoral</b> . . . . .	412
<b>Article 26. Validité au fond des dispositions à cause de mort</b> . . . . .	415
<b>I. Observations générales.</b> . . . . .	415
<b>II. Les différents éléments de la validité au fond</b> . . . . .	416
A. <i>La capacité de tester ou de disposer à cause de mort</i> . . . . .	416
1) La capacité pour établir une disposition à cause de mort . . . . .	416
2) La capacité pour modifier ou révoquer une disposition . . . . .	420
B. <i>Les incapacités de recevoir</i> . . . . .	421
C. <i>La représentation du disposant.</i> . . . . .	421
D. <i>L'interprétation.</i> . . . . .	421
E. <i>Les vices du consentement</i> . . . . .	422
<b>Article 27. Validité quant à la forme des dispositions à cause de mort établies par écrit</b> . . . . .	423
<b>I. Observations liminaires</b> . . . . .	424

	PAGES
<b>II. La relation avec la Convention de La Haye de 1961.</b> . . . . .	425
<b>III. Le champ d'application</b> . . . . .	426
<i>A. Les dispositions visées</i> . . . . .	426
<i>B. La notion de validité formelle</i> . . . . .	427
<i>C. Le cas des testaments conjonctifs ou mutuels</i> . . . . .	428
<b>IV. Les rattachements alternatifs.</b> . . . . .	432
<i>A. Les lois applicables à la validité formelle d'une disposition</i> . . . . .	432
<i>B. Les lois applicables à la validité formelle de la modification ou de la révocation.</i> . . . . .	435
<i>C. La fraude à la loi</i> . . . . .	436
<i>D. L'exclusion du renvoi.</i> . . . . .	436
<b>Article 28. Validité quant à la forme de la déclaration concernant l'acceptation ou la renonciation</b> . . . . .	437
<b>I. Observations liminaires</b> . . . . .	437
<b>II. La portée de l'article 28.</b> . . . . .	438
<i>A. Les déclarations visées</i> . . . . .	438
<i>B. La forme des déclarations.</i> . . . . .	441
1) Les exigences formelles visées . . . . .	441
2) Les conditions non visées par l'article 28 . . . . .	442
<b>III. La loi applicable</b> . . . . .	444
<b>IV. L'effectivité des déclarations</b> . . . . .	445
<b>Article 29. Dispositions spéciales applicables, dans certains cas, à la nomination et aux pouvoirs de l'administrateur de la succession.</b> . . . . .	451
<b>I. Remarques liminaires</b> . . . . .	453
<b>II. Les conditions permettant l'application du mécanisme de l'article 29.</b> . . . . .	456
<i>A. Mécanisme obligatoire de nomination d'un administrateur.</i> . . . . .	456
<i>B. Distinction entre loi du for et loi applicable à la succession</i> . . . . .	457
<b>III. La nomination d'un administrateur successoral</b> . . . . .	459
<b>IV. Les pouvoirs de l'administrateur successoral.</b> . . . . .	463
<i>A. Le principe : l'application de la loi successorale.</i> . . . . .	463
<i>B. Les nuances</i> . . . . .	465
1) Les pouvoirs résiduels empruntés à la loi du for . . . . .	465

	PAGES
2) La succession régie par la loi d'un État tiers. ....	467
<b>Article 30.</b> Dispositions spéciales imposant des restrictions concernant la succession portant sur certains biens ou ayant une incidence sur celle-ci. ....	469
<b>I. Observations liminaires. ....</b>	469
<b>II. Les dispositions visées. ....</b>	470
A. <i>Des dispositions portant sur certaines catégories de biens. ....</i>	470
B. <i>Des dispositions ayant une incidence sur la succession. ....</i>	472
C. <i>D'autres dispositions non visées. ....</i>	474
<b>III. Les dispositions de la loi de l'État de situation des biens. ....</b>	475
<b>IV. Des dispositions qui s'appliquent quelle que soit         la loi applicable à la succession. ....</b>	476
<b>Article 31.</b> Adaptation des droits réels. ....	479
<b>I. Remarques liminaires. ....</b>	479
<b>II. La vérification de l'inexistence du droit réel invoqué. ....</b>	482
<b>III. Le mécanisme d'adaptation. ....</b>	486
<b>Article 32.</b> Comourants. ....	493
<b>I. Observations liminaires. ....</b>	493
<b>II. Les conditions d'application. ....</b>	494
A. <i>L'impossibilité de déterminer l'ordre des décès. ....</i>	495
B. <i>Des successions de plusieurs personnes régies             par des lois différentes. ....</i>	495
C. <i>Les lois applicables divergent ou ne règlent pas la situation. ...</i>	496
<b>III. Une règle matérielle : neutralisation des droits successoraux. ...</b>	499
<b>Article 33.</b> Succession en déshérence. ....	501
<b>I. Observations liminaires. ....</b>	501
<b>II. La solution retenue. ....</b>	502
A. <i>Une succession en déshérence. ....</i>	503
B. <i>Attribution de la succession en déshérence. ....</i>	503
1. <i>Application de la loi successorale. ....</i>	503
2. <i>La priorité de l'État territorial. ....</i>	505
C. <i>La protection des créanciers. ....</i>	507
<b>III. Sort des biens situés hors UE. ....</b>	508

	PAGES
<b>Article 34. Renvoi</b> .....	509
<b>I. Observations liminaires</b> .....	509
<b>II. Les cas de renvoi</b> .....	511
<i>A. Les hypothèses dans lesquelles se pose le problème du renvoi</i> ...	511
<i>B. Les conditions pour la prise en compte du renvoi</i> .....	515
1) Le renvoi à la loi du for ou à la loi d'un autre État lié par le Règlement .....	515
2) Le renvoi à la loi d'un État tiers .....	519
<i>C. Les cas d'exclusion du renvoi</i> .....	520
<b>III. Le renvoi partiel et la scission de la succession</b> .....	522
<b>Article 35. Ordre public</b> .....	525
<b>I. Observations liminaires</b> .....	525
<b>II. Les hypothèses d'application d'une loi étrangère</b> .....	531
<b>III. Les principes et les valeurs protégés         par l'ordre public</b> .....	533
<i>A. Le principe d'égalité</i> .....	533
<i>B. La protection des proches du de cujus</i> .....	538
<i>C. Les autres cas d'application de l'ordre public</i> .....	547
<b>Article 36. Systèmes non unifiés – Conflits de lois territoriaux</b> .....	551
<b>Article 37. Systèmes non unifiés – Conflits de lois interpersonnels</b> .....	551
<b>Article 38. Non-application du présent règlement aux conflits         de lois internes</b> .....	552
<b>I. Observations liminaires</b> .....	552
<b>II. Les conflits de lois territoriaux</b> .....	555
<i>A. Les règles internes de la loi applicable</i> .....	555
<i>B. Les solutions subsidiaires prévues par le Règlement</i> .....	558
<b>III. Les conflits de lois interpersonnels</b> .....	561
<b>IV. Les conflits de lois internes</b> .....	562
<b>CHAPITRE IV. – RECONNAISSANCE, FORCE EXÉCUTOIRE ET EXÉCUTION         DES DÉCISIONS</b> .....	563
<b>Introduction au chapitre IV</b> .....	563
<b>I. Observations liminaires</b> .....	563

	PAGES
<b>II. Les conditions d'application des dispositions du chapitre IV . . . . .</b>	566
<b>III. L'absence de contrôle de la compétence indirecte . . . . .</b>	570
<b>Article 39. Reconnaissance . . . . .</b>	573
<b>I. La reconnaissance de plein droit . . . . .</b>	573
<b>II. La notion et les effets de la reconnaissance . . . . .</b>	574
<b>III. La demande de reconnaissance à titre principal . . . . .</b>	577
A. <i>La qualité pour agir . . . . .</i>	577
B. <i>La procédure de reconnaissance . . . . .</i>	578
C. <i>Le régime des actions déclaratoires négatives . . . . .</i>	580
<b>IV. La reconnaissance à titre incident . . . . .</b>	581
<b>Article 40. Motifs de non-reconnaissance . . . . .</b>	583
<b>I. Observations liminaires . . . . .</b>	584
<b>II. L'ordre public . . . . .</b>	585
A. <i>La notion en général . . . . .</i>	585
B. <i>L'ordre public substantiel . . . . .</i>	589
1) <i>La violation du principe de non-discrimination . . . . .</i>	589
2) <i>La vocation successorale conséquente au mariage du polygame             et aux unions entre personnes de même sexe . . . . .</i>	591
3) <i>D'autres cas de violation de l'ordre public ? . . . . .</i>	594
C. <i>L'ordre public procédural . . . . .</i>	595
<b>III. Le défaut de notification . . . . .</b>	598
<b>IV. Les décisions inconciliables . . . . .</b>	601
<b>Article 41. Absence de révision quant au fond . . . . .</b>	605
<b>Article 42. Sursis à statuer . . . . .</b>	607
<b>Article 43. Force exécutoire . . . . .</b>	609
<b>I. Observations liminaires . . . . .</b>	609
<b>II. Le caractère exécutoire de la décision . . . . .</b>	611
<b>III. La déclaration de force exécutoire et l'exécution . . . . .</b>	612
<b>Article 44. Détermination du domicile . . . . .</b>	615
<b>Article 45. Compétence territoriale . . . . .</b>	617

	PAGES
<b>Article 46.</b> Procédure .....	619
<b>Article 47.</b> Défaut de production de l'attestation .....	623
<b>Article 48.</b> Déclaration constatant la force exécutoire .....	625
<b>Article 49.</b> Communication de la décision relative à la demande de déclaration constatant la force exécutoire. ....	627
<b>Article 50.</b> Recours contre la décision relative à la demande de déclaration constatant la force exécutoire. ....	629
<b>I. Les deux types de recours contre la décision sur la force exécutoire</b> .....	629
<b>II. L'objet du recours.</b> .....	630
<b>III. Les moyens à disposition des tiers intéressés</b> .....	632
<b>Article 51.</b> Pourvoi contre la décision rendue sur le recours .....	635
<b>Article 52.</b> Refus ou révocation d'une déclaration constatant la force exécutoire .....	637
<b>Article 53.</b> Sursis à statuer .....	639
<b>Article 54.</b> Mesures provisoires et conservatoires .....	643
<b>I. Les mesures conservatoires avant la déclaration d'exequatur.</b> ...	643
<b>II. Les mesures conservatoires après la déclaration d'exequatur.</b> ...	646
<b>III. L'exécution provisoire et les mesures conservatoires</b> .....	647
<b>Article 55.</b> Force exécutoire partielle. ....	649
<b>Article 56.</b> Aide judiciaire .....	651
<b>Article 57.</b> Caution ou dépôt .....	655
<b>Article 58.</b> Impôt, droit ou taxe .....	657
 CHAPITRE V. – ACTES AUTHENTIQUES ET TRANSACTIONS JUDICIAIRES ...	 659
<b>Article 59.</b> Acceptation des actes authentiques. ....	659
<b>I. Observations liminaires</b> .....	660
<b>II. Circulation de la force probante</b> .....	662
<b>A. Le principe : extension de la force probante.</b> .....	663

	PAGES
<i>B. La modalisation de l'acceptation : l'attribution à un acte authentique des effets les plus comparables</i> .....	668
<i>C. Le refus de l'acceptation</i> .....	671
<b>III. Contestation de l'acte authentique et suspension de la force probante.</b> .....	674
<i>A. Les modalités de la contestation de l'acte authentique.</i> .....	674
1) La contestation de l'authenticité. ....	674
2) La contestation du contenu. ....	675
<i>B. Contestation de l'acte authentique et suspension de la force probante</i> .....	677
<b>IV. Un autre effet de l'acte authentique : efficacité substantielle.</b> ...	678
<b>Article 60.</b> Force exécutoire des actes authentiques .....	681
<b>I. Observations liminaires.</b> .....	681
<b>II. La procédure menant à l'octroi de la déclaration de force exécutoire</b> .....	683
<i>A. La demande d'octroi de la déclaration.</i> .....	683
<i>B. Le recours contre la déclaration de force exécutoire.</i> .....	686
<b>III. Effets de la déclaration de force exécutoire.</b> .....	688
<b>IV. Contestation portant sur le contenu ou sur l'authenticité de l'acte</b> .....	690
<b>Article 61.</b> Force exécutoire des transactions judiciaires .....	695
<b>I. Les transactions visées</b> .....	696
<b>II. La procédure menant à l'octroi de la déclaration de force exécutoire</b> .....	696
<i>A. La demande</i> .....	696
<i>B. Le recours contre la décision.</i> .....	698
CHAPITRE VI. – CERTIFICAT SUCCESSORAL EUROPÉEN .....	701
<b>Article 62.</b> Création d'un certificat successoral européen .....	701
<b>I. Remarques liminaires</b> .....	702
<b>II. La dimension transfrontière du certificat.</b> .....	708
<b>III. L'effet interne du certificat.</b> .....	710
<b>IV. Le caractère facultatif du certificat et sa coexistence avec les systèmes nationaux.</b> .....	711
<i>A. Le caractère facultatif du certificat européen et le recours à des moyens internes</i> .....	711

	PAGES
<i>B. La coexistence entre le certificat européen et les instruments nationaux dans le cadre d'une seule succession</i> .....	714
1) Deux instruments délivrés dans le même État membre .....	715
2) Deux instruments dans deux États membres distincts .....	717
<b>V. L'effet du certificat dans d'autres États</b> .....	718
<b>Article 63. Finalité du certificat</b> .....	719
<b>I. Les personnes pouvant utiliser le certificat</b> .....	719
<i>A. Généralités</i> .....	719
<i>B. Trois catégories de personnes</i> .....	722
<b>II. La fonction du certificat</b> .....	723
<b>Article 64. Compétence pour délivrer le certificat</b> .....	725
<b>I. L'autorité compétente pour la délivrance d'un certificat</b> .....	725
<b>II. La compétence internationale</b> .....	727
<i>A. Les règles de compétence pertinentes</i> .....	728
<i>B. Le régime de la compétence</i> .....	730
<b>Article 65. Demande de certificat</b> .....	733
<b>I. Les modalités de la demande</b> .....	735
<i>A. La qualité pour demander la délivrance d'un certificat</i> .....	735
<i>B. L'utilisation d'un formulaire</i> .....	735
<i>C. Documents accompagnant la demande</i> .....	735
<i>D. La saisine</i> .....	736
<b>II. Le contenu de la demande</b> .....	737
<i>A. Informations à inclure dans la demande</i> .....	737
<i>B. Examen des catégories les plus importantes</i> .....	739
1) Les données d'identification .....	739
2) Les données qui tiennent à la succession en tant que telle .....	741
3) Les données qui ont trait spécifiquement au certificat .....	744
<b>Article 66. Examen de la demande</b> .....	745
<b>I. Le rôle actif de l'autorité émettrice</b> .....	746
<b>II. La procédure et les délais</b> .....	747
<b>III. Les pouvoirs d'investigation</b> .....	747



	PAGES
<b>IV. La preuve documentaire et les autres moyens de preuve.....</b>	749
A. <i>Le principe : preuves documentaires.....</i>	750
B. <i>Les autres moyens de preuve.....</i>	750
<b>V. L'information des bénéficiaires.....</b>	753
<b>VI. La coopération entre les autorités nationales.....</b>	754
<b>Article 67. Délivrance du certificat.....</b>	757
<b>I. Les modalités de délivrance.....</b>	757
<b>II. Le refus de délivrance.....</b>	758
<b>III. La notification des bénéficiaires.....</b>	760
<b>Article 68. Contenu du certificat.....</b>	763
<b>I. Observations liminaires.....</b>	764
<b>II. Les éléments d'identification du certificat.....</b>	766
<b>III. Les éléments d'identification des personnes concernées.....</b>	766
<b>IV. La détermination de la loi applicable et de la compétence.....</b>	767
A. <i>La loi applicable.....</i>	767
B. <i>La compétence pour délivrer le certificat.....</i>	768
<b>V. Les renseignements relatifs à la succession du défunt.....</b>	769
A. <i>Succession ab intestat ou testamentaire.....</i>	770
B. <i>Acceptation ou renonciation par les bénéficiaires.....</i>	771
C. <i>La quote-part revenant à chaque héritier.....</i>	771
D. <i>Les droits ou les biens revenant aux légataires.....</i>	773
E. <i>Les restrictions aux droits des héritiers et des légataires.....</i>	774
F. <i>Le régime matrimonial et les conventions matrimoniales.....</i>	776
G. <i>Les pouvoirs de l'exécuteur testamentaire             ou de l'administrateur.....</i>	777
<b>Article 69. Effets du certificat.....</b>	779
<b>I. La circulation du certificat.....</b>	780
A. <i>Aucune procédure préalable.....</i>	781
B. <i>Absence de contrôle.....</i>	782
<b>II. Les effets du certificat.....</b>	784
A. <i>Le certificat comme mode de preuve.....</i>	785
1) <i>Les questions couvertes par la force probante.....</i>	785
2) <i>La nature et force du certificat comme mode de preuve.....</i>	789
a) <i>Les effets de la présomption.....</i>	789

	PAGES
b) Le renversement de la présomption . . . . .	791
<i>B. La protection des tiers ayant agi sur la base du certificat . . . . .</i>	793
1) Le principe de la protection . . . . .	793
2) La limitation de la protection . . . . .	798
<i>C. L'inscription dans les registres fonciers . . . . .</i>	801
<b>Article 70. Copies certifiées conformes du certificat . . . . .</b>	<b>807</b>
<b>I. La conservation de l'original et la délivrance de copies conformes . . . . .</b>	<b>807</b>
<b>II. L'obligation de tenir une liste de personnes . . . . .</b>	<b>810</b>
<b>III. La durée limitée de validité des copies conformes . . . . .</b>	<b>811</b>
<i>A. Le principe . . . . .</i>	811
<i>B. La prolongation . . . . .</i>	812
<b>Article 71. Rectification, modification ou retrait du certificat . . . . .</b>	<b>815</b>
<b>I. La compétence pour ordonner une rectification, modification ou le retrait d'un certificat . . . . .</b>	<b>815</b>
<b>II. Les personnes autorisées à solliciter la rectification, modification ou le retrait d'un certificat . . . . .</b>	<b>816</b>
<b>III. Les hypothèses de rectification, modification ou de retrait . . . . .</b>	<b>817</b>
<b>IV. L'obligation d'information pesant sur l'autorité émettrice . . . . .</b>	<b>818</b>
<b>Article 72. Voies de recours . . . . .</b>	<b>821</b>
<b>I. Observations liminaires . . . . .</b>	<b>821</b>
<b>II. La compétence pour statuer sur les voies de recours . . . . .</b>	<b>822</b>
<b>III. Les hypothèses ouvrant recours contre une décision . . . . .</b>	<b>822</b>
<b>IV. Les personnes qui peuvent former une voie de recours . . . . .</b>	<b>823</b>
<b>V. Les exigences formelles et modalités . . . . .</b>	<b>824</b>
<b>VI. Les conséquences de l'exercice d'une voie de recours . . . . .</b>	<b>824</b>
<b>Article 73. Suspension des effets du certificat . . . . .</b>	<b>827</b>
<b>I. Observations liminaires . . . . .</b>	<b>827</b>
<b>II. Les circonstances justifiant la suspension des effets . . . . .</b>	<b>828</b>
<b>III. Les conséquences de la suspension . . . . .</b>	<b>829</b>
<i>A. La suspension des effets . . . . .</i>	829
<i>B. L'information aux détenteurs d'une copie certifiée conforme . . . . .</i>	830

	PAGES
<b>IV. Les voies de recours</b> .....	830
CHAPITRE VII. – DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET FINALES .....	833
<b>Article 74.</b> Légalisation ou formalité analogue .....	833
<b>Article 75.</b> Relations avec les conventions internationales existantes	835
<b>I. Observations introductives</b> .....	836
<b>II. Les solutions à portée générale</b> .....	837
<b>III. La Convention de La Haye de 1961.</b> .....	838
<b>IV. La Convention nordique de 1934</b> .....	839
<b>V. L'impossibilité pour les États membres de conclure de nouvelles conventions</b> .....	840
<b>Article 76.</b> Relations avec le Règlement (CE) n° 1346/2000 du Conseil .....	843
<b>I. Succession et insolvabilité</b> .....	844
<b>II. La primauté du Règlement insolvabilité.</b> .....	845
<b>Article 77.</b> Informations mises à la disposition du public .....	849
<b>Article 78.</b> Informations concernant les coordonnées et les procédures .....	849
<b>Article 79.</b> Établissement et modification ultérieure de la liste contenant les informations visées à l'article 3, paragraphe 2. ....	850
<b>Article 80.</b> Établissement et modification ultérieure des attestations et des formulaires visés aux articles 46, 59, 60, 61, 65 et 67. ....	850
<b>Article 81.</b> Comité .....	850
<b>Article 82.</b> Réexamen .....	851
<b>Article 83.</b> Dispositions transitoires. ....	855
<b>I. Le principe : pas d'application rétroactive</b> .....	856
<b>II. Les actes établis avant la mise en application du Règlement.</b> .....	859
A. <i>L'application bienveillante à l'égard de la professio juris.</i> ....	859
1) Le choix de loi conforme au Règlement. ....	860

	PAGES
2) Le choix de loi conforme au droit international privé des États membres .....	861
<i>B. L'application bienveillante aux anciennes dispositions à cause de mort .....</i>	865
1) La règle de principe .....	865
2) La règle additionnelle : choix de loi présumé .....	867
<b>Article 84. Entrée en vigueur .....</b>	<b>869</b>
<b>I. Distinction entre entrée en vigueur et mise en application .....</b>	<b>869</b>
<b>II. Les dispositions applicables avant le 17 août 2015 .....</b>	<b>870</b>
BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE .....	873
INDEX .....	901